



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement

Question écrite n° 91234

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'enseignement français à l'étranger. Cet enseignement est à la croisée des chemins. Le Président de la République a souhaité dans sa lettre de mission adressée au ministre des affaires étrangères et européennes, l'élaboration d'un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. Ce plan a donné lieu, depuis janvier 2008, à une large concertation entre les différents acteurs concernés, alors que les ressources du principal opérateur, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), ne sont plus à la hauteur des enjeux. Un rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale a récemment établi une liste de propositions visant à améliorer le dispositif existant. Ce rapport suggère notamment d'améliorer la visibilité des financements et des comptes et d'améliorer la présentation des comptes de l'AEFE et des établissements du réseau pour davantage de clarté et de sincérité. Il lui demande de préciser les suites concrètes qu'il entend donner à cette suggestion.

Texte de la réponse

Le rapport d'information de la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de la commission des finances de l'Assemblée nationale, intitulé « Enseignement français à l'étranger : renforcer le réseau à coût constant » auquel le parlementaire se réfère a été publié en juillet 2010. Trois mois après sa parution, il est utile de préciser les progrès réalisés dans ce sens par l'agence pour l'enseignement français à l'étranger. L'agence, jusqu'à récemment, ne disposait pas d'un outil informatique lui permettant de traiter de manière uniforme les données financières des services centraux, des établissements en gestion directe et des établissements conventionnés. En effet, juridiquement, l'agence est constituée des seuls services centraux et des établissements en gestion directe. De ce fait, son budget et ses comptes ne retracent que l'activité de ces entités. Afin d'améliorer ses outils d'analyse et de disposer d'éléments statistiques plus fiables, l'agence a d'abord décidé (en 2010) d'unifier la nomenclature budgétaire des établissements en gestion directe et des établissements conventionnés. À compter de l'exercice 2011, les établissements conventionnés devront communiquer à l'agence, en utilisant le même outil informatique que les établissements en gestion directe, leur budget et leur compte financier sans que ceux-ci soient pour autant intégrés dans le budget et le compte financier de l'agence. Ainsi, l'agence disposera d'informations uniformisées et centralisées regroupant les données de tous les établissements en gestion directe et conventionnés du réseau, ce qui lui permettra d'améliorer ses outils statistiques et de communiquer des ratios et des informations sur l'ensemble du réseau des établissements en gestion directe et conventionnés. Enfin, il convient de souligner que l'agence vient d'acquérir de nouveaux outils informatiques qui permettront à sa nouvelle cellule des données, informations et statistiques de traiter l'ensemble de ces données uniformisées. Ces améliorations s'inscrivent parfaitement dans le plan d'orientation stratégique (POS) de l'AEFE 2010-2013 qui précise dans son troisième point troisième axe « promouvoir des méthodes de bonne gouvernance et de gestion rationnelle des moyens ».

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91234

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11261

Réponse publiée le : 18 janvier 2011, page 441